

## CARTE DES FORMATIONS : LE BIG BANG LIBÉRAL

### MISE EN ADÉQUATION DES FORMATIONS ET DES BESOINS EN EMPLOIS LOCAUX POUR UNE EMPLOYABILITÉ IMMÉDIATE :

« La transformation de la carte des formations sera pluriannuelle et engagera de nombreux acteurs **en partant des besoins locaux**. Elle reposera sur **l'analyse dans chaque territoire des besoins de l'économie et des parcours de formation à proposer aux élèves**. Chaque lycée professionnel y sera impliqué. La transparence des données d'insertion et de poursuite d'études au niveau de chaque établissement permettra à chacun de choisir les filières à fermer. Aux ouvertures des nouvelles formations soutenues dans le cadre de France 2030 (emplois en tension et dits d'avenir) seront associées des fermetures afin que toutes les formations non insérantes soient fermées pour la rentrée 2026. »

Dossier de presse : réformer les lycées professionnels mai 2023

Sommaire :

#### I-LES CADRAGES

A-Cadrages nationaux

B-Cadrages régionaux

C-France 2030 : modalités de financement

#### II-L'OUTIL

#### III-LE CALENDRIER ET LA MÉTHODE

#### IV- LES MODIFICATIONS DE LA CARTE DES FORMATIONS : ADÉQUATIONNISME ET DÉQUALIFICATION

A- Rénovation des diplômes

B- Fermer les formations prétendument non-insérantes

C- Développer les formations locales non-qualifiantes et non pérennes

D- Création de 20 000 places de certificat de spécialisation

E- Les réseaux d'établissements

#### V- LES CONSÉQUENCES

A-Un plan social ou plan de restructuration

1- « Accompagnement » des PLP en reconversions forcées

2- Quelles reconversions ?

B- La jeunesse populaire sacrifiée

#### VI- LES POINTS DE VIGILANCE

## I-LES CADRAGES : Exemple CRNA (Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine)

### A-Cadrages nationaux

**Des modalités d'élaboration de la carte revues par la circulaire interministérielle du 13/07/23 qui pose le cadre de la réforme de la formation professionnelle**

- **Taux de transformation de la carte fixé à 6% par an** au niveau de la région académique
- **Pluri annualité** de la carte des formations : Rentrées 2025, 2026, 2027 (possibilité de révision annuelle)
- Implication accrue d'autres acteurs (**sous-préfets**, acteurs socio-économiques...)

**Signature de Conventions tripartites entre les préfets, les régions académiques et les conseils régionaux** qui visent à renforcer les partenariats entre les institutions pour mettre en œuvre la réforme des lycées professionnels en région.

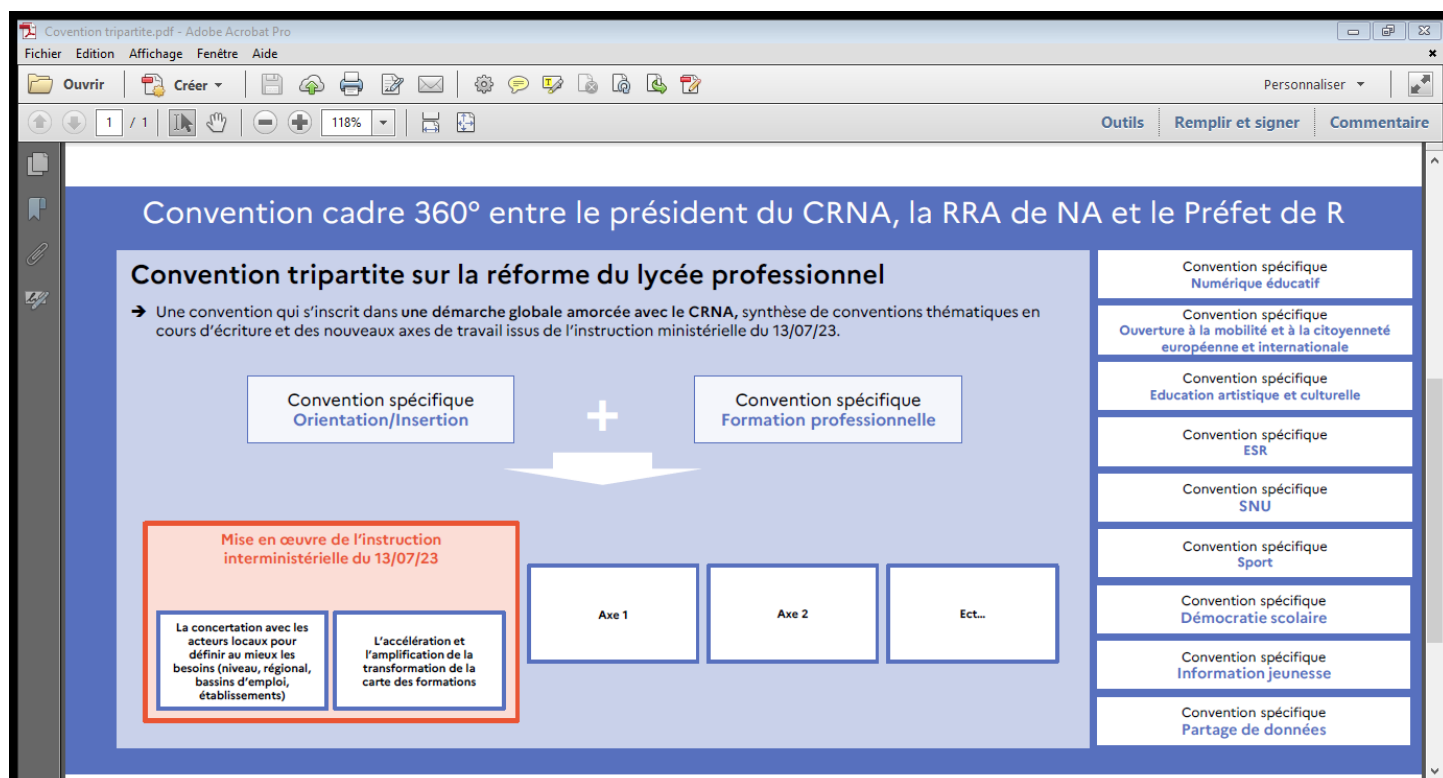
### B-Cadrages régionaux

**Convention 360°CR (Conseils Régionaux) /RA (Région Académique)** qui vise à institutionnaliser un cadre de fonctionnement pérenne entre les deux institutions sur l'ensemble des champs de compétences de la RA dont la **formation professionnelle, l'orientation et l'enseignement supérieur** par le biais de conventions spécifiques.

Les dispositifs régionaux tels que :

- Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (**CPRDFOP**)
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (**SRDEII**), schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (**SRADDET**), les schémas régionaux de santé, Néoterra, etc...<sup>1</sup>
- Carte d'implantation des Campus des Métiers et des Qualifications (**CMQ**)

Exemple de convention cadre : CRNA :



<sup>1</sup> Attention certaines régions peuvent avoir des schémas ou des stratégies différentes.

## **LES AXES RÉGIONAUX : (région Nouvelle Aquitaine)**

### **AXE 1 - Améliorer le niveau de qualification et favoriser la réussite scolaire des jeunes afin de renforcer leur insertion sociale, professionnelle et citoyenne**

#### **1. Fiabiliser et enrichir le diagnostic et partager l'analyse**

#### **2. Sécuriser les parcours**

#### **3. Encourager les ambitions**

##### **• Développer l'entrepreneuriat ;**

• Développer le lien entre l'enseignement professionnel ou technologique et l'enseignement supérieur ;

• Favoriser l'égalité filles/garçons ;

• **Travailler en complémentarité l'apprentissage, la FC et formation initiale et à la mixité des parcours** pour permettre une meilleure insertion et lutter contre le décrochage.

#### **4. Mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs**

**5. Offrir aux élèves des conditions d'étude optimales :** développer ou mettre en place des dispositifs d'aide et communiquer.

### **AXE 2 - Définir une offre de formation qui réponde aux enjeux territoriaux**

#### **1. Élaboration du cadrage de l'évolution de la carte sur la base du diagnostic (étape 1 de l'instruction ministérielle du 13/07/23)**

• Identification de 10 à 15 filières prioritaires pour le territoire néo-aquitain ;

• Élaboration d'une note de cadrage faisant état des grands principes d'évolution de la carte.

#### **2. Le travail de co-construction avec les établissements (étape 2 de l'instruction ministérielle du 13/07/23)**

• Identification des corps d'inspection en appui pour un accompagnement accru des chef-fes d'établissement ;

• Présentation du cadrage ;

• Remontée des projets d'évolution de la carte par établissement sur la base du cadrage et du diagnostic propre à chaque établissement (analyse démographique, Orion, métiers en devenir, critérisation de l'offre de formation) ;

• Élaboration de propositions d'évolution de la carte des formations.

#### **3. Une concertation renouvelée avec les acteurs de terrain (étape 3 de l'instruction ministérielle du 13/07/23)**

• Une maille territoriale à définir à travers la notion de Territoires de Concertation Éducation Économie (TC2E) ;

• Élaboration d'une cartographie des TC2E ;

• Des réunions de concertation pilotées par les parties prenantes à la convention (préfet/sous-préfet/DREETS (Direction Régionale de l'Économie de l'Emploi du Travail et des Solidarités (ex DIRRECTE) -CRNA -DASEN/RANA).

### **AXE 3 - Assurer le rayonnement de l'offre de formation et accompagner les transformations**

#### **1. Développer la connaissance de l'offre et de la diversité des parcours possibles (parcours mixtes, passerelles, équivalences...) en s'appuyant sur les acteurs engagés dans l'information et l'orientation (notamment les Bureaux Des Entreprises BDE)**

• Fournir une carte des formations ;

• Développer l'accompagnement des jeunes dans leur choix d'orientation.

## **2. Renforcer le travail en réseau d'établissements et développer les partenariats en s'appuyant sur les lycées des métiers et les campus labélisés sur le territoire (CMQ -Talents et Territoires Nouvelle Aquitaine)**

- Permettre de communiquer sur une multiplicité des cartes à l'échelle d'un réseau ;
- Développer un argumentaire pour montrer la valeur ajoutée des réseaux pour les établissements.

## **3. Accompagner les évolutions de la carte en lien avec les DRH, les Écoles Académiques de la Formation Continue (EAFC), les corps d'inspection grâce à la mise en place d'une cellule RH dédiée**

- Sur la base des analyses d'impacts (RH, équipements) de l'évolution de la carte, élaboration :
  - D'un plan d'action RH porté par une **cellule RH dédiée à la transformation de la carte des FP** ;
  - D'un plan d'investissement par filière.

**C-France 2030 : modalités de financement précisées par le SGPI (Secrétariat Général Pour l'Investissement)**

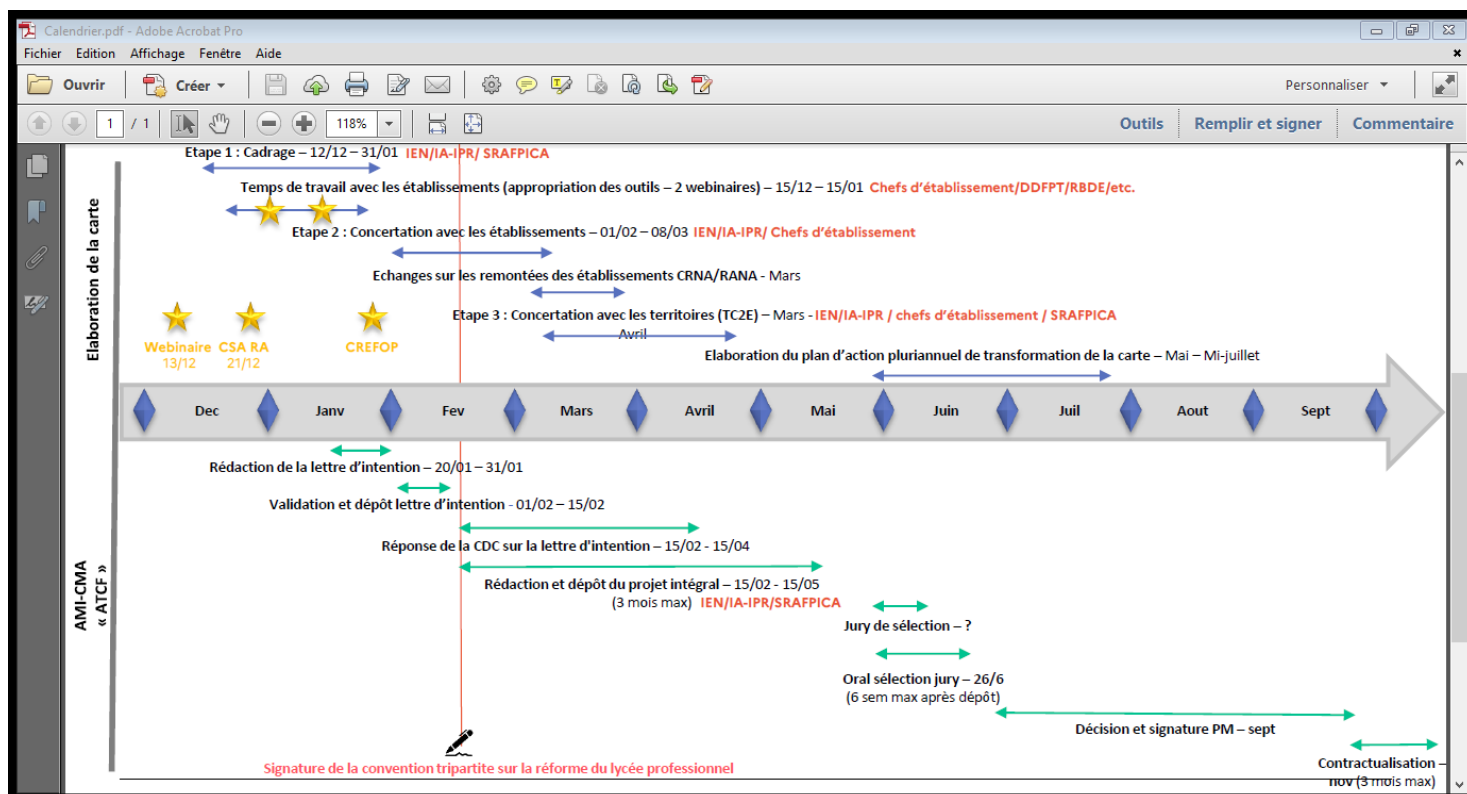
**L'AMI-CMA (Appel à Manifestation d'Intérêt - « Compétences et Métiers d'Avenir »)** doit s'appuyer sur une vision pluriannuelle d'évolution des territoires et des nouveaux besoins en compétences de la nation (France 2030), toutes filières confondues. L'AMI-CMA est complété par la publication d'une fiche programme spécifique à la transformation de la carte des formations professionnelles initiales. Par ce moyen, **France 2030 propose de cofinancer les évolutions aux côtés des Régions**, des entreprises et des autorités académiques. Cet investissement peut bénéficier aux **renouveaux des plateaux techniques, à la formation et la reconversion des personnels éducatifs, mais aussi à la promotion des nouvelles formations.**

## **II-L'OUTIL :**

**Orion, la console de pilotage de la carte des formations professionnelles.** Construite dans le prolongement de la carte interactive des formations professionnelles, une console de pilotage de la carte des formations professionnelles initiales est développée par la mission interministérielle « InserJeunes ». Intitulée Orion, elle vise à **faciliter la prise de décision** sur la base de données croisées telles que les effectifs, taux de pression, taux de remplissage, taux de réussite, poursuite d'études, insertion, valeur ajoutée... qui aboutissent à un indice de performance.

La console de pilotage Orion permet de produire des cartographies (appelées cadrans) mettant en évidence la performance de chaque formation en matière de poursuite d'études et d'insertion professionnelle.

### III-LE CALENDRIER ET LA MÉTHODE :



### IV- LES MODIFICATIONS DE LA CARTE DES FORMATIONS : ADÉQUATIONNISME ET DÉQUALIFICATION

#### A-Rénovation des diplômes :

Il s'agit de « tenir compte des grandes transitions que connaît notre société et de créer de nouveaux diplômes qui correspondent aux nouveaux métiers émergents », mais derrière ces éléments de langage se cache la volonté de répondre surtout à la demande de main-d'œuvre des métiers en tension.

**La réponse à la « transition écologique »** s'arrête à la révision des diplômes de construction et d'installations thermiques.

Pour ce qui est du « défi numérique » seul le baccalauréat professionnel « cybersécurité, informatique et réseaux, électronique » a été renouvelé.

Enfin pour le « défi démographique » : un nouveau CAP « grand âge » et une mention complémentaire « aide à domicile » ont été lancés à la rentrée 2023.

**La rénovation de ces diplômes permet de les réécrire en bloc de compétences.**

**On constate un manque de réponses concrètes et d'ambition de l'Éducation nationale à ces enjeux d'avenir qui laisse le champ libre à la mise en place de titres ou de CQP (ministère du travail et branches professionnelles).**

## **B-Fermer les formations prétendument non-insérantes :**

Alors qu'il était annoncé la fermeture de 100% des formations « non-insérantes » il s'agit maintenant d'atteindre l'objectif de 15% à 25% !

Dans un contexte de **concurrence totalement déloyale avec l'apprentissage** qui bénéficie d'aides publiques très conséquentes, la réforme veut :

- **Fermer**, pour 2027, **25% des formations qui mènent insuffisamment à l'emploi** ou à la poursuite d'études ;

- **Ouvrir dans les secteurs en tension** (industrie, services à la personne, numérique, énergie, bâtiment durable, mobilités douces, etc.).

Là encore, les mêmes éléments de langage sont utilisés, il s'agirait de mieux « *préparer les élèves aux emplois d'avenir et aux métiers en tension : la décarbonation de l'industrie, la souveraineté énergétique et industrielle, la compétitivité économique, l'alimentation saine et durable, etc.* ».

**France 2030** : (valide les propositions de formations) levier décisif de la réforme pour diriger les élèves vers les emplois d'avenir et les métiers en tension : logique de territorialisation (adéquation formations/emplois locaux).

**Concrètement**, voilà les **formations** qui ont été **ouvertes en 2023** dans les métiers :

- **du BTP** : Maçon, Ouvrier qualifié du bâtiment, Isolateur de bâtiment par l'extérieur, Technicien en bâtiment basse consommation, Énergéticien du bâtiment ;

- **du transport** : Chauffeur de bus, Transporteur-Logisticien ;

- **des services** : Agent de prévention et de médiation, Assistant social et familial, Manager en hôtellerie-restauration ;

- **de l'industrie** : Responsable de ligne de fabrication, Contrôleur qualité industrielle, Technicien en robotique, Technicien en ferroviaire, Technicien en maintenance.

Voilà ce que donne la **déclinaison locale en fonction des Métiers recherchés** par les entreprises de la Région :

### **BRETAGNE**

- Agents d'entretien de locaux
- Aides-soignants
- Aides à domicile et aides ménagères
- Aides de cuisine, employés polyvalents de la restauration
- Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires

### **NOUVELLE-AQUITAINE**

- Aides à domicile et aides ménagères
- Aides-soignants
- Agents d'entretien de locaux
- Infirmiers
- Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires

On le voit il y a une réelle différence entre les déclarations d'intention et les actes dans les régions !

### C. Développer les formations locales non qualifiantes et non pérennes :

- **Volonté de développer les colorations** (du Bac pro au BTS) pour répondre aux besoins en emploi des métiers en tension ou « d'avenir » (bientôt en tension) c'est-à-dire :
  - de développer un enseignement modulaire
  - pour scolaire/adulte en formation/privés d'emploi : **mixage des publics**

#### **Un exemple avec l'UMN (Université des Métiers du Nucléaire) : la coloration nucléaire**

**Objectif** : répondre aux besoins sur des métiers en tension de la filière nucléaire française.

**La pédagogie** : l'UMN fournit un module commun de formation, une immersion d'acculturation sur une installation nucléaire, les situations pédagogiques professionnelles contextualisées : **modularisation et atteinte à la liberté pédagogique.**

**Les moyens** : aucun moyen horaire spécifique.

**Pour quelle qualification ? Une « attestation de réalisation ».**

**Les colorations de ce type doivent faire l'objet d'un conventionnement et donc d'un vote au conseil d'administration !**

- **Volonté de développer les FCIL** (Formations Complémentaires d'Initiatives Locales) : Travaillées entre une équipe pédagogique et des partenaires professionnels ces formations non pérennes disposent de peu de moyens DGH et ne sont pas qualifiantes.

### D-Création de 20 000 places en certificat de spécialisation :

**Cumulée à la mise en place des familles des métiers, la révision des diplômes est l'occasion d'une attaque de leur spécialisation !** La volonté de développer des certificats de spécialisation se met en place dès la rentrée 2024 dans certaines académies. (Souvent par apprentissage dans les GRETA).

#### **LE BAC +1 « UN SAS VERS L'ENTREPRISE » :**

Pour la ministre un an de formation pour des élèves de LP plus jeunes, c'est une « spécialisation » et un sas vers l'insertion. Étant donné qu'un certificat de spécialisation c'est plus de 50% du temps de formation en entreprise, **le Bac +1 s'apparente surtout à une période d'essai d'un an.** Ces formations pourraient être aussi colorées, par exemple la « MC Technicien en peinture aéronautique » au « lycée Airbus » de Toulouse.

#### **LE BAC +1 CONTRE LE BAC +2 !**

La présentation d'une étude du CEREQ semble annoncer que **le développement des Bac +1 vise à réduire les flux vers le Bac +2** « *Ceux qui échouent dans le supérieur (41 % de ceux s'y étant engagés) rencontrent des conditions d'insertion proches des bacheliers entrés directement sur le marché du travail, une orientation vers un « bac+1 » (validé ou non) aurait été plus bénéfique* ». « *Elle met en évidence que l'obtention d'une certification complémentaire d'un an au bac pro peut s'avérer presque aussi gratifiante qu'une poursuite d'études réussie dans l'enseignement supérieur et clairement plus gratifiante si cette poursuite d'études se solde par un échec. En revanche, le pari de l'enseignement supérieur devient gagnant pour ceux qui en sortent diplômés, en termes de qualité d'emploi (statut, qualification et rémunération).* »

CEREQ Etudes, n° 52, Octobre 2023, 32 p. *Débuter un bac pro : pour quels diplômes et quelle insertion ?*

### **E-Les réseaux d'établissements :**

La transformation de l'offre de formation professionnelle est travaillée dans une **logique de réseau d'établissements** qui se réalise avec les Campus des Métiers et des Qualifications en complément du label « lycée des métiers ». Une labellisation en réseau d'établissements est proposée dès la rentrée 2023. L'ensemble a vocation à s'inscrire dans des réseaux thématiques nationaux associant campus des métiers et des qualifications et lycée des métiers.

### **V- LES CONSÉQUENCES :**

#### **A-Un plan social ou plan de restructuration :**

**Suppressions de postes, et moins 198 postes aux concours CAPLP** pour 2024, la réforme Macron a un aspect comptable. À ces suppressions s'ajouteront des **reconversions forcées. Celles-ci** menées tambour battant, au détriment des Risques Psycho Sociaux, et sans réelles perspectives autre que celle d'être formé par des profs associé-es issu-es des secteurs en tension. En fonction des régions toutes les filières vont être touchées. Pourtant étant donné le nombre d'élèves non affecté-es à la rentrée 2023, notamment dans les filières tertiaires, il serait indispensable d'augmenter les capacités d'accueil de ces formations.

#### **1- « ACCOMPAGNEMENT » DES PLP EN RECONVERSIONS FORCÉES :** (en PJ le CR de la réunion au MEN)

Les nouvelles règles d'élaboration de la carte des formations vont générer des mesures de carte scolaire et donc des reconversions, normalement à partir de 2025.

L'accompagnement des professeurs dans le cadre de la réforme des lycées professionnels, titulaires et contractuels, repose sur 3 phases :

- Une première phase d'information académique sur la base d'un cadrage national ;
- Une deuxième phase d'accompagnement individualisé et personnalisé, pour recueillir les souhaits de l'agent et le guider dans l'élaboration de son projet d'évolution professionnelle ;
- Une troisième phase de déploiement de dispositifs spécifiques qui s'apparentent pour la majorité à des impasses.

Or :

- Pas de pilotage national et académique contraignant/Mise en place renvoyée à l'autonomie de chaque rectorat ;
- Aucun bilan du plan social de la TVP ;
- Pas de calendrier. Pas de budget dédié.

#### **2- QUELLES RECONVERSIONS ?**

Rien de vraiment spécifique : reprend l'ensemble des dispositifs « officiels » pour la reconversion ou le « recyclage » de n'importe quel enseignant perdant son poste.



## LES PISTES PROPOSÉES : ENTRE MÉPRIS ET INCONSÉQUENCE

- **POURSUIVRE l'enseignement dans sa discipline de spécialité**
  - ✓ d'exercer en BTS ;
  - ✓ d'exercer, avec leur accord, dans les LGT ou dans les collèges, dans les disciplines correspondant à leur qualification ;
  - ✓ d'assurer certains enseignements dans des établissements d'enseignement supérieur ;
  - ✓ de bénéficier d'une mesure de carte scolaire. **Pour les non-titulaires : possibilité de transformation des CDI en CDD.**
- **PROCÉDURE DE CHANGEMENT DE DISCIPLINE (MAINTIEN DANS LE CORPS DES PLP)**
  - ✓ le corps d'inspection valide le choix effectué par l'enseignant, en fonction de ses compétences (parcours, formation universitaire, proximité de la discipline d'origine avec la discipline d'accueil) ;
  - ✓ l'agent bénéficie d'un service partiel d'enseignement dans la nouvelle discipline, d'une formation adaptée, le cas échéant d'un tutorat ou d'un mentorat ;
  - ✓ ce parcours de reconversion professionnelle est d'une année, deux ans au maximum ;
  - ✓ la reconversion disciplinaire entraîne un changement de poste et donc une mobilité au sein de l'académie, voire en interacadémique.
- **LA PROCÉDURE DE DÉTACHEMENT AU SEIN DU MINISTÈRE**
  - ✓ détachement dans un autre corps enseignant ou assimilé (professeur certifié, conseiller principal d'éducation, professeur des écoles) ;
  - ✓ détachement dans un corps administratif ou technique : le dispositif « Passerelle » permet l'accueil des enseignants par la voie du détachement dans le corps des attachés d'administration de l'État (AAE). 4 semaines de formation en septembre, 4 semaines en mars et 2 semaines en juin.
- **AUTRES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTIONS FONCTIONNELLES DANS LE CHAMP DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**
  - ✓ des fonctions spécifiques : DDFPT, BDE, CFC (conseiller en formation continue) ;
  - ✓ vers d'autres publics (élèves à besoins éducatifs particuliers, STS, sous réserve de la détention du CAPPEI...), directeur opérationnel de campus des métiers et des qualifications ;
  - ✓ vers les corps d'encadrement (personnel de direction, personnel d'inspection notamment) ;
  - ✓ vers la formation continue et de l'insertion professionnelle : GRETA, GIP-FCIP, CFA).

- **LA PROCÉDURE DE DÉTACHEMENT INTERMINISTÉRIEL**
  - ✓ soit pour exercer des fonctions d'enseignement au ministère des armées (lycées militaires, écoles et établissements d'enseignement supérieur sous tutelle, etc.), aux ministères de l'agriculture ou en charge de la mer ;
  - ✓ soit pour exercer d'autres fonctions (administratives, financières, juridiques, etc.), dans les autres ministères ou les collectivités territoriales et établissements publics en relevant (communes, départements, régions, etc.).
  
- **L'ACCOMPAGNEMENT DES RECONVERSIONS DANS LE SECTEUR PRIVÉ**
  - ✓ les métiers en entreprises correspondant à la discipline de recrutement du professeur ;
  - ✓ les organismes de formation professionnelle ;
  - ✓ l'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise ;
  - ✓ la délégation : art 19.3 de notre statut.
  
- **LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION**
  - ✓ crédit d'heures (150h) peut être mobilisé, avec l'accord de l'employeur, afin de suivre des actions de formation et faciliter la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle ;
  - ✓ reste à charge (forfait de 100 euros ?) en cas d'utilisation du CPF ;
  - ✓ difficile à obtenir.
  
- **LE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)**
  - ✓ difficile à obtenir avec des demandes reformulées pendant plusieurs années.
  
- **LA VAE**
  - ✓ rappel aussi que les règles pour la VAE ont changé : plus d'ancienneté requise pour s'inscrire dans le processus.

## **B- La jeunesse populaire sacrifiée :**

Cette **attaque contre la jeunesse des milieux populaires** doit être combattue avec force et détermination. Les lycées professionnels sont, ni plus ni moins, mis au service des besoins des entreprises locales ce qui **s'apparente à une forme de privatisation de la formation sous statut scolaire !**

Cette logique de court terme relègue loin derrière les enjeux écologiques et les besoins sociaux qui pourtant devraient présider, dans le cadre d'une planification écologique, à son élaboration. Pour répondre à ces **nécessités environnementales et sociales**, il est impératif **d'augmenter le niveau de qualification** de la jeunesse et que celui-ci soit **reconnu dans les conventions collectives**. Or, l'ensemble des orientations retenues pour élaborer la carte des formations va diminuer les possibilités d'études des élèves en STS et les contraindre à s'intégrer dans des emplois précaires, sous-qualifiés et sous-payés.

## **VI- LES POINTS DE VIGILANCE :**

**Se rapprocher des comités régionaux CGT et des UD pour avoir la liste des mandaté·es et prendre contact avec elles et eux.**

**Rester attentif·ve aux sollicitations des camarades qui siègent dans les instances locales et régionales (CESER, CREFOP, CAEN...).**

**Exiger une concertation avec les personnels dans les établissements pour l'évolution de la carte des formations.**

**Solliciter dès à présent les directions des établissements pour connaître les projets remontés.**

**Prudence sur les colorations et sur les certifications qui ne sont ni qualifiantes ni pérennes. Impact sur les postes de tous les personnels de la communauté éducative et les modalités de reconversion.**

**Attention à la visée dynamique et en constante évolution de la carte des formations bien qu'elle soit trisannuelle !**